



# PRÉFÈTE DE LA CREUSE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Guéret, le 15/09/2021

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Reconduction de l'arrêté préfectoral portant obligation du port du masque dans certaines situations en Creuse

Dans un contexte de **vigilance maintenue concernant la circulation du Covid-19**, et en lien avec les membres du comité local de suivi de l'épidémie en Creuse, Madame Virginie DARPHEUILLE, préfète de la Creuse, a décidé de **reconduire l'arrêté préfectoral du 11 août 2021**. Celui-ci porte **obligation du port du masque pour les personnes de onze ans et plus, dans certaines situations ou à proximité de certains lieux** dans le département.

Ainsi, **jusqu'au 15 octobre 2021**, le port du masque en extérieur reste obligatoire dans les situations suivantes :

- ✓ dans les **rassemblements spontanés ou organisés, manifestations**, réunions et activités créant des situations de promiscuité ;
- ✓ dans les **marchés, brocantes et vide-greniers** ;
- ✓ dans les **files d'attente** ;
- ✓ dans les **rues et zones piétonnes très fréquentées** ;
- ✓ aux **abords des centres commerciaux et des établissements scolaires** ;
- ✓ aux **abords des gares et aux arrêts de bus** ;
- ✓ lorsque la distanciation physique d'au moins deux mètres entre les personnes ne peut être respectée.

Dans le contexte d'une diffusion toujours active du virus sur l'ensemble du territoire national, le **maintien d'une vigilance collective** et le **respect scrupuleux de ces réglementations** est indispensable pour permettre la continuité de nos activités et nos évènements dans le département.

### Contact presse

#### Cabinet de la Préfète

Guillaume CASTAN-COMET

Tél. : 05.55.51.58.95 – 06.31.79.06.08

Courriel. : [guillaume.castan-comet@creuse.gouv.fr](mailto:guillaume.castan-comet@creuse.gouv.fr)

Bureau de la représentation de l'État et  
de la communication interministérielle



[www.creuse.gouv.fr](http://www.creuse.gouv.fr)



Préfète de la Creuse



Préfète de la Creuse